

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

Séance du 16 septembre 2025

Délibération n°
20250916-14

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Date de la convocation
9 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. BOCHATON Philippe, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

OFFICE NATIONAL DES FORETS – ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS EN FORET COMMUNALE DE LARRINGES

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
17 SEP. 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
17 SEP. 2025
Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire donne lecture aux membres de l'assemblée du courrier de Monsieur NICOT, directeur de l'Office National des Forêts Savoie Mont-Blanc concernant les coupes à assier en 2026 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté ci-après,
Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m ³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation Décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné	Bois façonné Contrat d'appro	Autre gré à gré			
4	IRR	26	0.3	2026	2026	X						Vente avec mise en concurrence (sur pied)		

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Autorise l'ONF à désigner toute coupe de produits accidentels ou sanitaires qui s'avèrerait nécessaire et urgent à exploiter en 2026 (bois scolytés, frênes chararosés ...) ou accidentels (chablis, arbres brûlés ...)

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce relative à la vente de ces coupes de produits sanitaires ou accidentels ainsi désignés par l'ONF.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 16 septembre 2025

Le Maire

Georges BLANC



La Secrétaire de séance

Laure METRAL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laure METRAL', written over the printed name.